



Direction Générale des Services

Direction du Développement Territorial

DDT-Service Aménagement du Territoire

Affaire suivie par : A. Faure

Poste:

2012-CG-5-3788

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 novembre 2012

**POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS
ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX**

**AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE DE RICHEBOURG -
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ
ENVIROSCOP RELATIF À LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Code A0401
Secteur Valoriser la trame verte et le paysage
Programme Aménagement foncier

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	20 468 €
Montant déjà engagé	132 €
Montant disponible	20 336 €
Montant réservé pour ce rapport	5 166,58 €

Ce rapport a pour objet la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Enviroscop, titulaire du marché n° 2009-121 relatif à l'étude d'impact de l'aménagement foncier agricole de Richebourg, pour un montant de 4 319,88 € HT (5 166,58 € TTC), en vue de procéder au règlement des prestations exécutées au-delà de la durée du marché.

Une opération d'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de Richebourg, avec extensions sur les communes de Houdan et Tacoignières, nécessaire du fait du projet de déviation de la RD 983, a été ordonnée par l'arrêté n° AD 2008-306.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération, le marché n° 2009-121, relatif à la réalisation du volet environnemental et de l'étude d'impact, a été confié par le Département des Yvelines à la société Enviroscop et notifié le 7 juillet 2009.

Il était prévu que ce marché s'exécute pour une durée de 24 mois à partir de la date de notification, soit jusqu'au 6 juillet 2011.

L'intégralité des prestations prévues au marché n'a cependant pas pu être réalisée dans ce délai de 24 mois. Ces retards sont imputables au maître d'ouvrage du fait d'une absence prolongée de personnel sur cette mission en 2010, dans une période d'organisation des services départementaux pour prendre en charge cette compétence transférée par l'Etat.

La société ENVIROSCOP a ainsi continué à exécuter les prestations jusqu'au 30 juin 2012.

Le montant total des prestations réalisées se chiffre à 14 600,00 € HT (17 461,60 € TTC). La somme de 10 280,12 € HT (12 295,02 € TTC) a été versée par le Département des YVELINES dans le cadre du marché 2009-121. Le montant des prestations réalisées jusqu'au 30 juin 2012 et non réglées se chiffre donc à 4 319,88 € HT (5 166,58 € TTC).

Comme le permettent les dispositions du Code des marchés publics, le Département des Yvelines a fait part à la société Enviroscop de sa volonté de mettre en place un protocole transactionnel, afin de lui permettre d'être payée pour les prestations exécutées après la fin de la durée du marché et non encore réglées.

Le protocole d'accord transactionnel ci-joint a donc été constitué à cet effet.

Le Département des Yvelines s'engage ainsi à verser à la société Enviroscop la somme de 4 319,88 € HT (5 166,58 € TTC), au titre du règlement des prestations réalisées entre le 6 juillet 2011 et le 30 juin 2012, ce qui permettra de solder définitivement le compte entre les parties en ce qui concerne le règlement du marché n° 2009-121.

Plus généralement, le présent accord transactionnel vise à éteindre tout litige relatif à l'exécution et au paiement du solde du marché qui pourrait être engagé par l'une ou l'autre des parties.

En conséquence, si ces dispositions vous agréent, je vous invite à délibérer dans les termes suivants :